Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 2

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le tableau des écoles pour 1912. — Les écoles de recrues d'infanterie par régiment, et les écoles de recrues de montagne. — Mitrailleurs et convoyeurs. — Les cours de tir de l'artillerie. — Cours de répétition. — La suppression des instructeurs d'arrondissement; les objections. — Les opinions au sujet de la réforme du haut commandement. — Les nouveaux officiers montés. — L'empereur Guillaume II en Suisse.

Le tableau des écoles nous apporte, cette année-ci, plus d'une innovation.

Tout d'abord, la répartition des places d'armes de l'infanterie : Lausanne et Genève, pour la 1re division; Colombier et Liestal, pour la 2e; Berne et Thoune, pour la 3e; Lucerne et Aarau, pour la 4e; Zurich, Bellinzone, Hérisau, pour la 5e; St-Gall, Coire, Hérisau, pour la 6e.

Toujours dans l'infanterie, on a généralisé et posé en principe le système des écoles de recrues et de sous-officiers par régiment. Diverses objections se sont produites dans la population; on y craint des difficultés pour l'appel de certaines recrues à des époques économiquement plus avantageuses pour elles que celle de l'appel du contingent de leur régiment; dans divers milieux, tant militaires que civils, on regrette les écoles où se trouvaient mélangés des jeunes gens de nos divers cantons, qui avaient ainsi l'occasion d'étendre leur horizon et de contracter des amitiés intercantonales avantageuses pour le développement de l'esprit fédéral. Nous avouons que cette objection nous touche, car nous croyons beaucoup à l'importance des impondérables. Au commissariat, la perspective d'un supplément de dépenses reçoit un médiocre accueil. Bref, l'enthousiasme est mitigé. Mais il faut laisser l'expérience se poursuivre. Si les résultats sont ce que l'on attend, on oubliera vite les inconvénients. S'ils ne répondent pas aux espérances, il sera toujours facile de revenir à l'ancien régime.

On sait qu'indépendamment du développement de l'esprit de corps, un des avantages escomptés est une organisation du cadre des sous-officiers des écoles de recrues; ce cadre sera constitué par les élèves de l'école de sous-officiers qui précède immédiatement l'école de recrues; les nouvelles écoles de sous-officiers feront l'office des anciens cours de cadres qui, sous la loi de 1874, réunissaient huit jours avant l'école de recrues, tout le cadre de cette école.

* * *

Une surprise du tableau a été le peu de temps accordé aux recrues de montagne pour le service en montagne. Sur les 67 jours de l'école, 47 sont consacrés au travail à la plaine, 20 seulement au travail à la montagne. Pendant ces vingt jours, la troupe stationnera en cantonnement chez l'habitant.

Cette période nous paraît extrêmement courte. Elle commence avec l'instruction de la compagnie; or nous ne croyons pas à une bonne instruction à la plaine — nous entendons par là, applicable à la montagne, — de toute une partie, et non la moindre, de l'instruction individuelle et de l'instruction de la section. Le service de sûreté, la marche et la conduite des patrouilles, le déploiement d'un groupe et d'une section en tirailleurs, le service des liaisons, etc., etc., exigent de toutes autres habitudes à la montagne qu'à la plaine. Sans doute, les principes sont les mêmes, mais l'application diffère grandement. Il ne faut pas non plus attendre le moment de l'instruction de la compagnie pour apprendre la marche à la montagne. A ce point de vue encore, les résultats ne peuvent être que médiocres. Cette marche-là doit commencer par être enseignée aux petites subdivisions, et on peut le faire, sans perte de temps, pendant la période d'instruction de la section où des mouvements par groupes sont constants ; tandis que la perte de temps sera grande s'il faut empiéter, pour apprendre aux groupes à marcher, sur les heures qui devraient être consacrées à l'instruction de la compagnie.

Ce que l'on peut exercer sans dommage aucun à Plainpalais ou sur les Plaines du Loup, ce sont les premiers éléments de l'instruction individuelle, la gymnastique, les conversions, la connaissance de l'arme et son maniement, la préparation au tir et le tir, l'instruction du tirailleur comme tireur, bref tout ce qui reste vrai quelque soit le terrain d'application. Mais pour le reste, le 50 ou le 60 % seulement du rendement obtenu à la plaine restera valable à la montagne; il faudra retrouver le 40 % qui manque. C'est ce temps-là qui aura été perdu.

On pourrait déjà gagner quelques jours pour la montagne en supprimant les trop fréquents exercices du pas d'école, qui ne serviront à rien, mais absolument à rien, aux futurs soldats de montagne. Quant on monte ou descend des rampes de 25 ou 30 %, il est bon de savoir plier les genoux et non de raidir les jarrets.

* * *

Les écoles de mitrailleurs d'infanterie font leur apparition sur le tableau. Les recrues sont réunies par corps d'armée et par deux brigades de montagne ; soit, au total cinq écoles.

Les écoles de recrues convoyeurs coïncident avec les écoles de recrues d'infanterie de montagne ou du service de santé pour les convoyeurs qui appartiendront aux formations sanitaires des brigades de montagne.

L'artillerie a une série de cours de tir qui revêtiront cette année-ci une importance spéciale. Il s'agit de la mise en œuvre et de l'étude des nouveaux appareils de pointage. Le saut va être considérable du régime actuel au régime nouveau ; c'est une transformation profonde des méthodes de tir ; aussi les capitaines qui ne pourront pas suivre le cours devront-ils être remplacés aux cours de répétition par des premiers-lieutenants qui l'auront suivi.

Les cours de répétition seront des cours élémentaires dans les deux divisions du 1er corps d'armée ; dans les 3e et 4e divisions ce seront des cours dans le cadre de la division, à l'exclusion de la 9e brigade de montagne qui travaillera de son côté ; le 3e corps d'armée exécutera des manœuvres de division contre division, mais avec exclusion, également, des brigades de montagne.

Dans la cavalerie, la 1re brigade aura des cours élémentaires ; la 2e a son cours en même temps que la 3e division ; la 3e fonctionnera aux manœuvres du 3e corps d'armée ; la 4e a son cours en même temps que la 4e division.

* * *

Comme on pouvait s'y attendre, l'idée d'une suppression des fonctions d'instructeurs d'arrondissement a satisfait les uns et soulevé des objections ailleurs. Ayant exposé les arguments favorables, il est utile autant que juste d'exposer les autres.

Un premier vient des cadres d'officiers instructeurs : Ne nous enlevez pas la perspective de ces fonctions, disent-ils ; elles sont un encouragement dans une carrière où beaucoup d'épines sont dissimulées sous les roses ; elles en sont le couronnement, nous ouvrent l'espérance de ne pas répéter les mêmes choses notre vie durant ; leur disparition réduirait la joie au travail et le désir de se distinguer ; on risquerait de tarir le recrutement des cadres permanents.

Nos camarades du corps d'instruction de l'infanterie nous pardonneront si nous ne trouvons pas péremptoire cette première objection ; non parce qu'elle ne voit peut-être qu'une face, et non la plus importante du problème du haut commandement, mais parce que les craintes qu'elle manifeste nous semblent exagérées.

Nous ne croyons pas à une pénurie d'instructeurs et cela pour plusieurs raisons. Nous pourrions invoquer l'exemple des autres armes où l'on ne connaît pas les instructeurs d'arrondissement. Mais on nous opposerait que la concurrence y est moindre, le corps étant moins nombreux, et que, par conséquent, le besoin d'un stimulant s'y fait moins sentir.

En revanche, nul ne nous contredira si nous disons que le recrutement des instructeurs procède surtout de la vocation comme celui de toutes les professions éducatives, professorat, pastorat et autres. C'est parce qu'ils se

sentent ou se croient la vocation que les jeunes gens s'inscrivent dans le cadre permanent à un moment où la perspective des fonctions d'instructeur d'arrondissement ne pèse guère dans la balance; la grandeur de la vie militaire leur est un attrait suffisant.

Nous ne contestons pas que, plus tard, le stimulant de ces fonctions ne doive agir, et précisément sur ceux qui ont la vocation, car les autres ne les revêtiront jamais. Mais combien de carrières à traitement fixe bénéficient de ces stimulants-là? Toute sa vie, le pasteur protestant dira les mêmes prières, portera aux malades qui tous lui adresseront les mêmes plaintes, ses mêmes consolations, et c'est encore les sermons qu'il a prêchés quelquefois dans sa lointaine jeunesse qu'il retrouvera sur ses vieux jours. Toute sa vie, le pion de collège fera ânonner à ses élèves la même grammaire, les mêmes règles des participes, et leur infligera les mêmes pensums en correction des mêmes polissonneries dont il aura été la même et constante victime.

Bien entendu, nous comprenons la déception qu'éprouveraient nos camarades; elle est des plus naturelles; mais leurs successeurs ne la connaîtraient déjà plus; or, l'armée à laquelle nous devons songer n'est pas celle d'aujourd'hui seulement.

D'ailleurs, ils jouissent déjà d'une compensation. Tant qu'un injuste ostracisme les éloignait du commandement, le stimulant de l'avancement administratif pouvait être une nécessité. La situation a changé et la nécessité, tout au moins, semble avoir disparu.

Une seconde objection, d'une portée plus générale, nous paraît plus impressionnante aussi. Sans contester les changements qui depuis 1874 ont altéré les fonctions originaires de l'instructeur d'arrondissement, elle fait valoir, qu'aujourd'hui encore, ces fonctions conservent une haute utilité intellectuelle et morale, et que c'est pour la leur restituer qu'il devient nécessaire de décréter l'incompatibilité entre elles et le commandement de division. Il s'agit moins, en effet, de faire de l'instructeur d'arrondissement un surveillant des commandants d'école qu'un inspirateur de l'unité de doctrine, un guide et un stimulant des instructeurs de l'arrondissement, enfin le commandant des écoles d'aspirants où il est en mesure de favoriser plus qu'ailleurs l'unité d'esprit désirable.

L'état de fait de ces dernières années a fait perdre de vue, dans plusieurs divisions, cette partie de leur mission aux instructeurs d'arrondissement; trop retenus par les exigences de leur haut commandement, ils n'ont plus été en mesure de lui consacrer le temps qu'elle exigeait. On n'a peut-être pas constaté un déchet de l'instruction proprement technique des recrues, mais l'éducation, la tenue morale des instructeurs subalternes risquerait d'en souffrir à la longue, et c'est à moment-là que se manifesterait un déchet regrettable dans les qualités de l'enseignement. Il faut que les jeunes ins-

tructeurs, ceux qui sont encore en voie de formation et que l'expérience n'a pas mûris, aient un guide naturel, pour ainsi dire, un chef professionnel ou technique auquel ils regardent quand un conseil ou un encouragement est nécessaire, et dont ils craignent les observations ou le blâme; il leur faut le chef supérieur, celui auquel obéissent même les commandants d'école, et dont l'influence se manifeste d'une manière soutenue, alors que celle des commandants d'école, fréquemment changés, est intermitente et passagère.

Les qualités de l'emploi d'instructeur d'arrondissement, le commandant de division les possèdera lorsqu'il sortira du cadre permanent, il ne les acquerra pas à l'âge de sa nomination s'il sort du cadre des milices.

Il n'est même pas désirable, peut-être, qu'il les acquière ou que, sorti du cadre permanent, il ait encore à s'y plier. A la tête de la division, sa tâche est autre : il doit voir de plus haut. Ce n'est plus les procédés d'instruction d'une arme, fût-ce l'infanterie, la plus importante, qui doivent retenir son attention, et il serait fâcheux que les détails l'accaparassent trop constamment. Il doit surtout s'attacher aux résultats acquis dans toutes les armes de son ressort, examiner s'ils lui garantissent la sécurité de son commandement; constater en un mot, si, dans son ensemble, l'instruction de ses troupes met entre ses mains l'outil sûr dont il a besoin. Si l'on voulait chercher une comparaison à l'étranger, on pourrait dire que le commandant de division a les attributions et doit cultiver les qualités requises partout pour l'exercice de ce haut commandement, tandis que l'instructeur d'arrondissement pourrait être comparé au commandant de régiment qui a la direction de l'instruction des soldats de son régiment.

Tel sont les arguments opposés par les adversaires de notre proposition. Nous nous sommes efforcé de les exposer aussi impartialement que les arguments favorables, car il est essentiel que la solution à donner au problème du haut commandement le soit avec la plus entière connaissance de cause. Il faut reconnaître, au surplus, que certaines des objections ci-dessus sont tout à fait sérieuses. D'autre part, aucun système ne nous apportera la perfection; comme toujours, il faut mettre en balance les avantages et les inconvénients et dresser le bilan.

* * *

La suppression des instructeurs d'arrondissement permet la création des divisionnaires à traitement fixe que l'autorité supérieure préconise. Mais on peut aussi différer d'opinion sur l'opportunité du divisionnaire à traitement fixe. La dernière chronique suisse a déjà esquissé des doutes à cet égard; elle a fait remarquer que ce projet rompait avec les traditions mêmes de notre système de milice, et qu'on ne saurait faire ce saut dans l'inconnu sans y avoir mûrement réfléchi.

Depuis un mois, nous avons pu constater que nos hésitations étaient partagées par de nombreux officiers, aussi bien des cantons allemands que de la Suisse romande. Dans le public aussi, on en discute, et par public, nous entendons cette partie de la population qui est sympathique aux choses de l'armée et les examine dans l'intérêt du pays. On y craint, entre autres, que devenus fonctionnaires dépendant du budget d'Etat, les divisionnaires ne jouissent plus auprès de leurs sous-ordres de ce prestige sympathique qui naît de l'égalité dans le dévouement. Il en serait ainsi surtout, si ce que l'on a appelé des « indemnités » devait atteindre les chiffres allégués par une partie de la presse, entre autres le *Vaterland* et le *Journal de Genève*.

D'après ces journaux, les indemnités prévues s'élèveraient à 10 000 et 12 000 francs. Nous croyons nos confrères mal renseignés. Il est certain que ces chiffres-là, au regard de notre état économique en Suisse et des ressources moyennes de nos habitants ne pourraient plus être considérés comme de simples *indemnités*, c'est-à-dire un supplément de solde, mais seraient des *traitements* au sens absolu du terme, donc exclusifs de solde

Une situation de ce genre romprait évidemment l'équilibre des dévouements qui sont un des mérites de notre corps d'officiers. N'est-ce pas la grande majorité d'entre eux qui abandonnent leurs affaires pendant des périodes renouvelées et prolongées afin de remplir avec exactitude leurs obligations militaires ? S'imagine-t-on que l'officier de milice, campagnard, commerçant, appartenant aux professions libérales, atteigne les grades de lieutenant-colonel et de colonel sans avoir consenti à de notables sacrifices pécuniaires ? Et que dira-t-on des officiers de l'état major général qui, avec des soldes de capitaine ou de major consacrent plusieurs années durant, non pas des semaines mais des mois à l'accomplissement de leurs fonctions ? Le simple commandant d'une unité de troupes déjà, ou d'un corps de troupes subalterne, n'est-il pas obligé de prévoir entre ses périodes de convocation, bien des journées prises, sans rémunération aucune, sur ses occupations ordinaires, pour ses travaux administratifs ou sa préparation personnelle au service ? S'il a été promu à un grade d'officier monté, ne devra-t-il pas mettre de son temps et un surplus de ses ressources à se maintenir, comme cavalier, en état d'entraînement ?

Tout cela, nos officiers le font par goût, par sentiment de leur devoir vis-à-vis du pays et de leurs concitoyens, et pour satisfaire leur conscience qui ne s'accommode pas d'un grade sans le savoir qui doit le justifier. Le seul qui semblerait agir autrement, serait celui qui doit donner l'exemple. le commandant de division.

Ainsi, sa situation risquerait d'être diminuée vis-à-vis de ses subordonnés. Elle risquerait de l'être également vis-à-vis de l'autorité politique et administrative dont il relève ; sa dépendance ne serait plus morale seulement, c'est-à-dire comportant encore toute la liberté de l'homme maître de sa vie

donc de ses résolutions, elle deviendrait économique. Cela surtout risquerait, suivant les individus, de constituer un amoindrissement dont le contre-coup se ferait sentir dans la conduite de leur commandement.

Aujourd'hui, quand un divisionnaire s'adresse au chef du Département ou aux chefs de service de ce département, sa déférence est franche de toute considération mercantile quelconque; ce sont deux autorités, également libres l'une vis-à-vis de l'autre qui discutent, et rien ne peut les inspirer que l'égal désir d'agir au mieux des intérêts supérieurs dont elles ont la garde.

En sera-t-il toujours ainsi du divisionnaire à traitement fixe ? Il sera un fonctionnaire comme les chefs de service eux-mêmes, membre comme eux de l'administration, et pouvant moins se passer d'elle qu'elle de lui; car les hommes se remplacent, et l'administration demeure. Consciemment ou inconsciemment, il lui deviendra plus difficile de se présenter au chef de cette administration sur le pied de la parfaite indépendance morale qui donnait tout leur poids à ses opinions. Nul ne pouvait douter, et lui le premier, qu'elles étaient pures de tout alliage. Ce doute, d'aucuns, fût-ce à tort, l'émettront maintenant, et lui-même parfois ne se sentira plus la même liberté d'esprit pour faire prévaloir même contre ce chef administratif l'opinion qu'il estime fondée.

La conséquence est que le projet ne doit pas conduire au système du traitement. Le nouvel article 190 parle d'une « indemnité ». Il importe que la chose réponde au terme. Le Conseil fédéral en sera quitte, pour ne pas montrer une rigueur exagérée dans l'appréciation du travail accessoire laissé à l'activité civile des commandants de division. Si, à l'expérience, on reconnaît insuffisante cette demi-mesure, soit qu'elle restreigne trop le choix des éligibles soit qu'elle nuise à la qualité du commandement, on sera toujours en mesure de faire le dernier pas.

Un motif de plus, pour en agir ainsi, serait le danger d'un retour aux intrusions politiques dans les affaires de l'armée le jour où il s'agirait de pourvoir à des fonctions trop largement rétribuées. Un des bienfaits de la nouvelle organisation a été de faire le départ, *volens nolens*, des activités polititiques et des activités militaires. Mieux vaut ne pas revenir sur ce progrès.

Mais, nous dira-t-on, si vous réduisez trop l'indemnité, si vous vous bornez comme beaucoup le proposent, à doubler les sommes actuelles, vous mettez hors de cause les officiers permanents du cadre administratif supérieur, parmi lesquels, il n'est pas douteux que se trouvent en nombre, d'excellents éléments. L'acceptation d'un haut commandement les mettrait, financièrement, dans une position moins favorable.

Nous ne croyons pas cette objection fondée. Tout d'abord il serait erroné d'adopter comme point de comparaison le régime actuel, qui a été un régime

de transition et qui n'a soulevé aucune remarque de la part de personne précisément parce que chacun savait qu'il ne devait pas durer. Il faut prendre comme point de comparaison le statu quo ante, lequel ne prévoyait pas toute une série de cumuls, devenus inévitables donc légaux pendant le passage d'une loi à l'autre, mais qui ne sauraient fonder un régime constitutionnel. Si l'on se met dans cet esprit-là qui, croyons-nous est le vrai, il devient possible, sans exagérer l'indemnité de l'article 190, de ne porter aucun préjudice aux intérêts légitimes des officiers du cadre permanent. Ils seront avec leurs camarades sur le pied de l'égalité parfaite, égalité d'intérêts et égalité de dévouement.

Seulement, obligation essentielle, ils doivent rester au bénéfice intégral de la demi-solde, afin qu'à cet égard aussi, le nouveau régime ne leur cause pas préjudice. Si non, on leur imposerait une part de sacrifice notablement supérieure à celle réclamée aux autres.

* * *

En résumé, et ayant mis en présence toutes les opinions dont de nombreux camarades appartenant à nos milieux militaires les plus divers ont bien voulu nous faire part, nous aboutissons aux conclusions suivantes :

Deux alternatives peuvent, en ce moment-ci, être envisagées :

Ou le système du traitement, appelé par son nom, et non dissimulé sous le terme d'indemnité. Ce système ferait du divisionnaire un officier permanent. Il s'accommoderait, au point de vue budgétaire, de la suppression des fonctions d'instructeur d'arrondissement.

Ou le système de l'indemnité, dont le chiffre ne doit pas affecter l'allure du traitement, mais constituer un simple supplément de solde; ce système suppose l'autorisation laissée au divisionnaire d'exercer une activité civile accessoire qui, tout en réduisant les sacrifices que lui imposeraient, le cas échéant, ses fonctions ne serait pas de nature à gêner son travail militaire.

De ces deux régimes, l'un et l'autre défendables par de bons arguments, le second nous paraîtrait préférable, premièrement parce qu'il ménagerait mieux le prestige du haut commandement aux yeux du pays et de l'armée, secondement parce qu'il laisse ouvert le passage à l'autre alternative au cas où l'expérience le condamnerait. Il n'en serait pas de même si l'on adoptait d'emblée l'autre système. Quel que fût le résultat, on n'en pourrait pas revenir.

* * *

Les prescriptions de l'arrêté de 1911 sur l'organisation des troupes relatives aux officiers montés viennent d'être mises en vigueur. Dorénavant les capitaines d'infanterie des nouvelles promotions devront se présenter montés; ceux des promotions antérieures à 1912 ont le choix entre le cheval et la bicyclette, et même le service à pied, s'ils n'ont l'habitude ni du cheval

ni de la bicyclette. Les quartiers-maîtres, médecins, etc., atteints par les nouvelles prescriptions et auxquels la bicyclette est autorisée peuvent, dès cette année-ci, se mettre au bénéfice de l'autorisation.

* * *

Les manœuvres du 3e corps d'armée seront suivies, pendant une journée ou deux, par un hôte illustre, l'empereur Guillaume II. Est-il besoin de dire que le peuple et l'armée suisses seront sensibles à cet honneur, comme ils l'ont été chaque fois que le chef d'un nos Etats voisins a rendu visite à la Confédération ?

Ce qui est nouveau, dans l'initiative de l'empereur, c'est la participation à nos exercices militaires. Ici, l'honneur se double pour nous d'une lourde responsabilité, car l'usage n'est pas, en Suisse, de tenir le public éloigné des troupes. Les indispensables mesures de police en seront, naturellement, quelque peu compliquées, mais notre population ne manquera pas de s'y prêter avec déférence.

Quant aux exercices des deux divisions, nous aimons à croire qu'ils ne seront influencés en rien par la présence de Sa Majesté, et qu'ils ne s'écarteront pas du programme méthodique sur lequel est basée l'instruction de notre armée. En répondant à l'honneur qui nous est fait par la plus absolue sincérité, nous concilierons certainement les désirs de notre hôte impérial avec nos devoirs envers nous-mêmes.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de 1912. — Les nouvelles prescriptions pour les compagnies de mitrailleurs. — Transports d'eau potable. — Notre matériel de pontons. — Aviation et aéronautique. — Modifications du règlement d'exercice de la cavalerie. — Formation de division de cavalerie en 1912.

Le budget de 1912 s'adapte exactement, en ce qui concerne les effectifs, au plan établi par le nouveau quinquennat qui est valable, comme on le sait, jusqu'au 1er août 1916 et ne prévoit qu'une augmentation totale de 10 875 hommes pour le temps de paix. Il y aura comme nouvelles unités 1 bataillon d'infanterie, 112 compagnies de mitrailleuses, 18 batteries d'artillerie attelée, 9 bataillons, 2 d'artillerie à pied et 10 nouvelles subdivisions d'attelages, 1 compagnie de pionniers, 1 bataillon de chemin de fer, 1 de télégraphes, 2 d'aérostiers, dont 1 avec dirigeables, 1 de transports automobiles et 18 compagnies du train.

De toutes ces nouvelles unités, ce sont celles des troupes de communications qui ont été constituées les premières (en 1911 déjà), parce que les plus indispensables. On a placé à leur tête un inspecteur général. Aussi

n'y aura-t-il pas de nouvelles unités formées dans ce corps au cours de cette année.

Le budget prévoit simplement une augmentation de crédit pour la « compagnie d'essais » et l'augmentation du nombre des chevaux attribué à chaque compagnie des bataillons de télégraphistes (chacun 34 en plus). Cette année-ci, ce sera au tour du train d'avoir de nouvelles formations. Et ce ne sera pas trop tôt, car il y a longtemps qu'on a proclamé l'urgence de sa réorganisation; le seul bataillon du train pour tout un corps d'armée ne pouvant suffire à sa tâche avec ses trois compagnies. Il suffit de se rappeler, pour se rendre compte de cette vérité, que la mobilisation d'un seul corps d'armée exige 6 colonnes de parc pour les vivres et 7 pour les bagages, 12 lazarets de compagnie, 2 dépôts de chevaux, 1 équipage de pont de corps, 2 de division et 2 colonnes de boulangeries de campagne. Et le bataillon du train doit, à lui seul, satisfaire à toutes les exigences qu'impose une pareille mise en mouvement! Même avec tous ses effectifs de l'armée active, de la réserve et de la landwehr il n'y peut suffire. Aussi l'exposé des motifs de la loi déclare-t-il catégoriquement que la nécessité de l'augmentation du train est d'évidence.

On commencera par séparer l'administration du matériel considérable nécessité par une mobilisation, de l'administration de la troupe elle-même, les quatre « Directions du train » devant être transformées en deux « directions des dépôts du train » qui seront subordonnées à l'inspecteur des dépôts du train remplaçant l'inspecteur actuel du train. Ce dernier poste subsiste mais avec d'autres compétences; il aura sous ses ordres les huit « commandeurs » du train, dont 6 seront nommés cette année déjà; les chevaux des bataillons du train seront portés de 18 à 20 et le nombre des sous-officiers des bat. 3, 14 et 17 augmenté de 3.

Pour l'infanterie une seule nouvelle unité, le rég. 171 à Colmar (Alsace): 12 bataillons wurtembergeois auront leurs effectifs renforcés.

Les subdivisions de mitrailleurs 6, à Strasbourg, et 9, à Colmar, seront transformées en compagnies; cette opération rentre dans la création de 112 compagnies de mitrailleuses pour la formation desquelles on utilisera notamment 5 des 16 subdivisions actuellement existantes. Les subdivisions d'attelages de l'artillerie à pied seront augmentées de 5 unités.

Parmi les innovations, il faut relever la création d'une deuxième école de guerre à Bromberg; c'est un heureux présage pour le recrutement de notre corps d'officiers. A Soltau, on construit une caserne pour les cours d'équitation d'officiers. D'autre part, on étend et développe les places de tir et les places d'armes; le 18e corps notamment en aura une à Orb et Königsbunche. Différentes sommes sont encore prévues au budget pour les cuisines roulantes, les voitures « Röntgen », la télégraphie sans fil et le matériel des équipages de pont. L'augmentation du nombre des places d'officiers se fait

dans une mesure très restreinte ; on créera seulement les postes suivants : 1 commandant de brigade, 3 commandants de régiment, 7 officiers d'état-major, 6 capitaines, 7 premiers-lieutenants et lieutenants, 11 commandants de régiment pensionnés, 2 officiers d'état-major ou capitaines pensionnés, 20 officiers des arsenaux et du service des munitions.

Notons aussi le crédit destiné à l'installation d'un établissement pour l'étude et les essais d'aviation militaire. L'augmentation des dépenses permanentes comporte 33 702 994 M., tandis que celle des dépenses extraordinaires est de 14 462 980 M.

* * *

L'ordonnance sur les compagnies de mitrailleurs qui était attendue depuis un certain temps forme la quatrième partie du Règlement d'exercice, ce qui accentue le lien qui unit les mitrailleurs à l'infanterie. Cette ordonnance traite aussi bien de l'instruction que du combat des compagnies de mitrailleurs tant pour la campagne que pour les places fortes ; elle le fait avec une clarté et une rigueur qui ne laissent rien à désirer. Les dispositions les plus intéressantes concernent « les formations des compagnies de mitrailleurs destinées aux frontières, aux fortifications de campagne et à la protection des chemins de fer ». Cet alinéa vise essentiellement les nouvelles formations des compagnies non attelées. Provisoirement, on empruntera les attelages le cas échéant nécessaires au parc de forteresse. Ces formations serviront surtout à soutenir l'infanterie dans l'avant-terrain, ainsi que dans la poursuite et à l'assaut.

Dans les généralités, on insiste sur de nouveaux signes pour le maniement de l'arme et on pose de nouvelles règles pour le programme d'instruction des mitrailleurs et des conducteurs. L'instruction pour les hommes des compagnies non attelées est traitée dans un chapitre spécial. Quant à l'effet du feu, l'ordonnance parle en détail et résume l'essentiel dans une formule qui, pour être courte, n'en est pas moins juste. On obtiendra un bon effet du feu en profitant de la rapidité du tir pour employer les munitions suffisantes dans le plus court espace de temps. L'ouverture du feu par surprise en augmente l'effet ; aux courtes et aux moyennes distances l'efficacité du feu dépend moins de l'éloignement du but que des conditions d'observation. On insiste spécialement sur la grande utilité de l'exercice du tir. L'observation très pratique et très claire des commandements est très frappante ; lorsque, par exemple, on veut passer du tir par section sur un but au tir de toute la compagnie sur le même but, on commande seulement : « Tous » (Alles).

Pour les compagnies attelées, on insiste surtout sur la pratique du terrain, les mouvements devant s'opérer au pas ; le trot sera tout à fait exceptionnel. Les formations sont simples ; comme formation de marche, il y a la colonne par un et, pour le stationnement, la ligne. Dans la compagnie les

sections sont soit les unes à côté des autres soit les unes derrière les autres.

La compagnie comprend 6 pièces sur chariots, 3 caissons, 1 voiture de vivres, des chevaux d'officiers et de réserve, 1 voiture à bagages, 1 cuisine roulante et un char à fourrage.

Le chapitre du combat se distingue par une rédaction spécialement heureuse. On rappelle notamment que les mitrailleuses ne sont pas destinées à soutenir un combat prolongé, ensuite qu'il faut savoir profiter sans retard de chaque bonne occasion qui s'offre pour intervenir au combat. On recommande d'encadrer en plaine les mitrailleuses dans la ligne de tirailleurs. Dans les principes de l'attaque on préconise la soudaineté de l'ouverture du feu et le soutien au moyen de courtes salves de l'infanterie qui avance.

Le règlement d'exercice a aussi subi quelques modifications en corrélation avec cette nouvelle ordonnance.

Le chiffre 291 *a* interdit de fractionner les sections d'une compagnie de mitrailleurs; on ne peut employer des mitrailleuses isolées; la section est donc l'unité de combat des compagnies de mitrailleurs.

Le chapitre de l'attaque et spécialement l'article 338 *a* (emploi des mitrailleuses dans le combat contre l'infanterie) ont été complètement remaniés.

Cette modification répond à des principes fort importants: « Les mitrailleuses doivent coopérer à l'acquisition de la supériorité du feu et contribuer à « porter l'assaut » jusque dans les rangs ennemis, en obligeant, par son feu, l'adversaire à rester à terre. » L'effet moral sera souvent très appréciable et stimulera les subdivisions les plus proches pour la marche en avant. On recommande de s'approcher aussi près que possible de l'adversaire avant d'ouvrir le feu; une intervention prématurée enlève au chef la possibilité de se servir utilement des mitrailleuses dans la suite du combat et elle provoque un gaspillage de munitions. On recommande les positions surplombantes qui permettent de rester plus longtemps au feu et de tirer par-dessus ses propres lignes de tirailleurs. On peut cependant tirer aussi dans les intervalles des troupes amies qui sont déployées devant soi. Dans la marche en avant par bonds les mitrailleurs restent avec le groupe qui se trouve à leur portée, puis soutiennent les autres groupes constamment par le feu jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau en position; ce n'est qu'à ce moment qu'ils avancent à leur tour avec leurs propres groupes, qui peuvent être employés, en cas de besoin, à l'approvisionnement et au ravitaillement des munitions. Pour assurer ce dernier service, le commandant de la compagnie de mitrailleurs prend les mesures nécessaires. Dans certains cas, il peut être indiqué de faire tout d'abord avancer les mitrailleuses avec les groupes qui l'entourent et de faire suivre les autres subdivisions sous la

protection de leur feu, mais « jamais le souci des mitrailleuses ne doit entraver la poussée en avant ». Sage et prudent conseil!

Dans le chapitre de la défensive, on a ajouté l'art. 408*a* qui a une grande importance pour la préparation et l'exécution de la défensive. Il indique que les mitrailleuses sont particulièrement précieuses dans les terrains resserrés, pour battre de front ou de flanc des lignes de tirailleurs et pour secourir les points menacés en renforçant subitement et puissamment le feu de l'infanterie. Il faudra donc toujours préparer des couverts pour les mitrailleuses, partout du moins où leur utilisation paraît vraisemblable ; on doit toutefois s'efforcer de les dissimuler le plus longtemps possible à l'adversaire. Construits devant la position ces abris doivent être protégés contre toute surprise nocturne par l'infanterie ou par des obstacles. Ce sont les circonstances qui décideront la question de savoir si les mitrailleuses doivent être mises en position d'emblée ou gardées en réserve à l'arrière.

* * *

Le nouveau budget prévoit une certaine somme pour la construction de véhicules destinés au transport de l'eau potable. Les essais remontent à 1903 déjà. Plusieurs fois déjà on a eu à déplorer des épidémies dues à la mauvaise qualité de l'eau consommée par la troupe ; aussi attache-t-on une grande importance à cette question. L'assainissement complet de l'eau n'est possible que par la cuisson ; mais il faut pour cela, outre les ustensiles de cuisson, des appareils permettant d'aérer et de rafraîchir l'eau. Aussi l'industrie a-t-elle réussi à construire des véhicules répondant à ces divers besoins et pouvant suivre les troupes partout. En 1903, quatre de ces appareils avaient coûté 20 000 M. Les expériences faites ont permis de réaliser un précieux progrès ; toutefois la mobilité des véhicules et la qualité de l'eau ne furent pas jugées suffisantes. Aussi a-t-on affecté en 1905 une somme de 30 000 M. destinée à examiner les appareils les meilleurs fournis par l'industrie. Puisque le budget prévoit que les premiers véhicules de ce genre seront livrés au cours de l'année aux dépôts sanitaires des étapes, il faut supposer que les nouvelles expériences ont été concluantes.

* * *

La remise du matériel de pontons aux bataillons de pionniers a eu pour premier heureux effet d'égaliser le matériel de pontons dans toute l'armée ; jusqu'à présent, il y avait d'assez fortes différences entre les pontonniers prussiens et les bavarois, ce qui pouvait présenter de nombreux inconvénients en temps de guerre. Les avantages du nouveau matériel de pontons résultent surtout de sa plus grande résistance et stabilité, de sa construction plus facile et de la plus grande mobilité des chariots. Les pontons inférieurs sont, comme autrefois, en tôle blindée ; un léger agrandissement a eu pour conséquence d'augmenter la capacité de résistance de 4 à 6000 kg. Ils

offrent ainsi une résistance suffisante pour permettre le passage des obusiers et même de colonnes d'infanterie complètes ; pour les gros canons de siège, par contre, et les trains de bagages, il faut modifier la construction et la consolider. L'amélioration est également sensible en ce qui concerne le transport des troupes ou des bagages d'une rive à l'autre. Le nouveau ponton peut contenir 18 hommes au lieu des 12 de l'ancien matériel; le gain de temps qui en résulte est certainement très appréciable. Enfin le nouveau ponton permet de construire presque sans se préoccuper de la force du courant. On a aussi beaucoup amélioré la mobilité du train des équipages de pont.

Ainsi renouvelé, le nouveau matériel dépasse tout ce qui s'est fait autour de nous.

* * *

Fort heureusement, les résultats de 1911 ont été excellents pour les dirigeables du type Zeppelin et réfutent par les faits toutes les appréciations qu'avaient fait naître les précédents malheurs. L'année 1911 ne s'est cependant pas écoulée sans coûter une catastrophe à un Zeppelin: Le 16 juin, le *Deutschland*, qui avait à son actif les voyages les plus brillants, a été anéanti par l'ouragan en sortant du hangar de Düsseldorf. Son successeur, le *Souabe*, a déjà brillamment effectué plus de cent voyages.

Les nouveaux Zeppelin ont une vitesse supérieure à celle des autres appareils. Le *Souabe* couvre 19,3 m. à la seconde (69,5 km. à l'heure) et le « Z. II » — le plus nouveau ballon militaire — 21 m. à la seconde (75,6 km. à l'heure.

Les 140 voyages du *Souabe*, qui se sont accomplis sans le moindre accroc, et souvent dans les conditions les plus défavorables, démontrent avec certitude que les appareils Zeppelin sont sortis définitivement de la période des essais.

Nous possédons actuellement trois dirigeables Zeppelin en pleine activité. Deux appartiennent à l'administration militaire, dont l'un, « Z. I », est stationné à Metz ; il a 136 m. de long et une capacité de 130 000 m^3. Le « Z. II », le plus récent de tous les dirigeables militaires, mesure 140 m. de longueur; on sait qu'il a récemment accompli un voyage d'essais dans les conditions les plus brillantes ; aussitôt après, il a été adopté. On croit qu'il est destiné à Cologne. Il est pourvu de trois moteurs Maybach de 470 chevaux ; habituellement, il n'y aura que deux moteurs qui fonctionneront simultanément, pour permettre au troisième de fonctionner comme réserve.

Les systèmes non-rigides et semi-rigides ont également fait d'importants progrès au cours de l'année écoulée. Nous possédons actuellement quatre dirigeables militaires du type semi-rigide Gross-Basenach, dont le « M. I » à Cologne, le « M II » à Metz, le « M. III » à Strasbourg; le « M. IV » n'a pas encore de port d'attache. On sait que le « M. III » a subi une grave avarie en

atterrissant le dernier jour des manœuvres impériales; la nacelle n'a cependant pas souffert, seule l'enveloppe a éclaté, heureusement sans causer d'accident mortel.

L'administration militaire possède enfin trois dirigeables du type non-rigide Parseval: les «P. I, II et III»; ceux-ci ont également effectué des voyages très réussis l'année dernière et on peut dire que nos trois systèmes se complètent admirablement. Les expériences faites par les «M. III» et «M. IV», au cours des dernières manœuvres, ont été naturellement tenues secrètes; on en sait cependant assez pour affirmer que ces croiseurs de l'air ont rempli leur but et ont complété d'une façon satisfaisante les observations faites par les huit aéroplanes de service.

Les six ballons du type Parseval, qui appartiennent à des sociétés privées, ont également donné d'excellents résultats. Ces ballons sont les seuls qui n'aient jamais encore subi de graves accidents; il est vrai que le «P. II» du bataillon d'aérostiers, a subi, le lendemain de celui du *Zeppelin* à Dusseldorf, une avarie assez importante au moment où il sortait de son hangar de Bitterfeld; l'enveloppe seule cependant fut déchirée. Il est vrai, d'autre part, qu'on ne peut non plus qualifier de véritable catastrophe l'accident arrivé au «M. III», le dernier jour des manœuvres.

On sait peu de choses jusqu'ici des dirigeables Schütte-Lanz, à Mannheim; on doit admettre que les essais ne sont pas encore terminés. Par contre, le grand dirigeable Siemens-Schuckert, de Bilsdorf près Berlin, a fait de nombreuses sorties très réussies au-dessus de Berlin; il est du type non-rigide et démontre ainsi que ce système n'exclut nullement les grandes dimensions.

Plusieurs nouveaux dirigeables sont actuellement en chantier, l'un avec une armature d'acier et l'autre avec une armature de bois démontable.

L'année dernière, l'Allemagne aurait ainsi eu une flotte de vingt-quatre navires aériens à sa disposition en cas de guerre. Reste à savoir comment ils s'y comporteraient; mais on peut prévoir que la question sera bientôt résolue, car la construction des canons pour dirigeables a également fait, l'année dernière, de très grands progrès. La campagne de Tripolitaine n'a pas apporté de renseignements précis sur l'utilisation des dirigeables à la guerre, car ce sont surtout les aéroplanes qui y ont travaillé.

Quant à l'aviation, il faut reconnaître que c'est la France qui détient encore le premier rang bien que nous nous soyons toujours efforcés de lui ravir cet honneur. La quatrième arme, comme on appelle l'aviation, a cependant été très soutenue tant par le ministère de la guerre que par celui de la marine. Aussi l'aviation militaire a-t-elle fortement progressé au cours de l'année dernière. Tandis qu'il n'y avait, en 1910, que douze machines et vingt officiers sur le champ d'aviation de Döberitz, l'armée dispose actuellement de cinquante-huit aéroplanes, dont douze à Metz et à Cologne. Au printemps,

on en attribuera encore d'autres dans les garnisons-frontières et on peut espérer que d'ici peu le nombre de nos aéroplanes militaires aura doublé. La marine possède aussi des appareils ; elle en a dix à Dantzig, biplans et monoplans. La Saxe en a construit dix et la Bavière en possède quinze sur sa place de Oberwiesenfeld. Actuellement, nous possédons environ cent cinquante officiers pilotes entraînés ; de nombreux élèves sont sur le point de passer leurs examens Ce que nous savons des prouesses de nos officiers-pilotes, notamment des Machenthun, Fœrster, baron de Thüna, etc., démontre que notre aviation berlinoise est en bon chemin. Leur activité aux manœuvres l'a démontré comme leurs longs voyages. Le premier-lieutenant Machenthun s'est signalé par un vol d'exploration particulièrement brillant. Les distinctions méritées accordées à tous les officiers-pilotes par l'empereur, prouve le vif intérêt que celui-ci porte à cette sphère de l'activité militaire.

L'aviation privée a également fait de grands progrès. Les grandes courses, notamment le circuit allemand, ont démontré que nos aviateurs égalent presque la hardiesse et l'habileté de leurs camarades français. Il faut spécialement mentionner le vol de Berlin-Munich, effectué le 30 juin par l'ingénieur Hirth, qui a remporté le prix Kathreiner. De tous les appareils allemands, actuellement en service, il paraît certain que c'est le *Etrach-Taube* qui est le meilleur. Au courant de 1912, on peut espérer que le nombre de nos aviateurs se rapprochera sensiblement de celui de nos concurrents d'au delà des Vosges et que nous aurons à peu près regagné l'avance considérable des Français.

L'aviation a coûté les sacrifices suivants : le 2 février, le lieutenant-télégraphiste Waldmar Stein est tombé, au cours d'un vol d'exercice à Döberitz, d'une hauteur de 30 mètres et est mort sur le coup. Le 11 mai, un accident semblable coûta la vie à l'aviateur Bochemüller, à Johannisthal. Le 9 juin, le célèbre aviateur Georges Stendel, qui avait fait le record de hauteur quelques jours auparavant, tomba, avec son mécanicien Voss, de la hauteur de 1500 m. ; inutile de dire que la mort fut instantanée. Le premier-lieutenant Neumann, du 142e d'infanterie, fit une chute alors qu'il volait avec un passager de Mulhouse à Strasbourg, et se tua également.

L'aviateur Raymond Eyring, un des aviateurs les plus connus, perdit la vie à Stuttgart, pendant un vol d'essai et grâce à une avarie survenue à son appareil ; et, le 29 septembre, le pilote des appareils Wright, l'aviateur bien connu, lieutenant Engelhardt, mourut aussi à Johannisthal. C'est sur cette même place que, le 15 novembre, le pilote Alfred Pietrehhar fit une chute mortelle ; la veille, il avait réussi brillamment le tour de Berlin, malgré des conditions atmosphériques déplorables. Quelques jours après, le 26 novembre, ce fut le tour d'un de nos officiers : le lieutenant, baron Freitag de Lœringshoven, du 55e d'artillerie de campagne, fut pris dans un remous et précipité à terre. Le dernier sacrifice humain de l'année eut lieu le 3 décembre : au

cours d'un vol de Munich à Nüremberg, le pilote Alfred Reeb fit une chute mortelle à Breitenfurt.

On peut toutefois affirmer que la proportion des sacrifices n'est pas considérable en regard des progrès réalisés. Le travail de nos aviateurs démontre également que nous aurons bientôt, nous aussi, résolu victorieusement le grand problème de l'aviation.

*
* *

Nous venons d'apprendre les modifications apportées au Règlement d'exercice de la cavalerie. Il y a quelques changements importants concernant l'emploi tactique de la brigade et de la division de cavalerie. On pensait, par exemple, qu'à l'attaque de la brigade les escadrons fractionnés en profondeur doivent suivre en échelons et en échiquier. Pour les brigades encadrées, c'est le second système seul qui sera employé ; si la brigade n'est couverte que d'un côté, le régiment qui se trouve de ce côté suivra cette même règle. L'art. 223 recommande l'échelonnement des brigades pour l'attaque de la division contre la cavalerie ; les brigades se fractionnent alors en profondeur et couvrent elles-mêmes leurs flancs. Comme nouvelle disposition importante, il faut noter celle qui ordonne de prendre immédiatement un front de combat adapté aux circonstances. La rapidité du déploiement en sera facilitée et on sait l'importance considérable de ce mouvement. Les autres modifications ont plutôt un caractère formel et concernent notamment le passage de la colonne de brigade à la colonne d'escadron.

*
* *

Au cours de 1912, on formera, au 1er et au 8e corps, une division de cavalerie (divisions A et B).

La première se rassemblera à Avys (?) et sera formée des unités suivantes : Rég. des hussards guides du corps 1 et 2, brig. cav. 2, brig. cav. 1, subdiv. mil. 5 et rég. d'art. montée 1 (subdiv.)

La division B se rassemblera à Usenborn et comprendra les troupes suivantes : Brig. cav. 30, brig. cav. 28, brig. cav. 15, subdiv. mil. 2 et rég. art. montée 15 (subdiv.)

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Un nouveau chef d'état-major général. — Nouveaux chefs de section et commandants de corps. — Revue militaire de l'année 1911. — La question des sous-officiers. — Création d'un nouveau grade à l'état-major général. — Nouvelle dislocation des troupes de montagne de la landwehr.

Le changement du chef d'état-major général des armées austro-hongroises n'est pas seulement important par rapport aux personnalités en jeu ; il constitue aussi un événement politique très significatif.

Dans la précédente chronique déjà — voir livraison de novembre 1911, p. 900 — allusion avait été faite aux divergences existant entre le ministre de la guerre et le chef de l'état-major général. Elles paraissaient avoir été atténuées par le départ du ministre, dont le successeur ne devait pas avoir été choisi sans l'approbation du chef de l'état-major général. D'ailleurs, l'exposé fait par le ministre de la guerre von Auffenberg, à la fin de décembre 1911, dans la courte avant-session des Délégations, avait donné l'impression d'une parfaite entente avec la façon de penser du chef de l'état-major. Mais d'autres graves divergences s'étaient entre temps élevées entre le ministre des affaires étrangères, comte d'Aehrenthal, et le baron Conrad, chef de l'état-major général.

Ces divergences proviennent de la nature des deux autorités en présence : le ministre des affaires étrangères a besoin de l'armée pour réaliser avec force, en cas de nécessité, sa politique, et il exige d'elle que ses manifestations de vitalité se conforment à ses visées politiques à lui ; d'autre part, le chef d'état-major général ne peut pas remplir correctement sa tâche s'il ne suit pas toujours et attentivement les événements de la politique extérieure pour régler sur eux ses projets et ses dispositions. — Mais ces points de contact peuvent aisément devenir des points de frottement. Cette opposition de point de vue, très réelle, semble avoir, ces derniers temps, augmenté d'intensité au point de supprimer l'entente indispensable qui doit exister entre les cercles où se fait la politique diplomatique et ceux où la politique s'inspire plus spécialement des mobiles militaires.

Les préparatifs militaires ne doivent pas revêtir un caractère tel que les rapports pacifiques avec une puissance alliée risquent d'en être compromis. Du moment qu'un changement de ministre des affaires étrangères ne semblait pas indiqué au regard de la situation politique générale, la retraite du chef de l'état-major était obligatoire. Un décret impérial a donc relevé, le 2 décembre 1911, le général d'infanterie baron Conrad de ses fonctions, en lui conférant à cette occasion la grand'croix de l'ordre de Léopold et en le nommant en même temps inspecteur d'armée; puis le lieutenant feld-maréchal Schemua, jusqu'ici chef de section au ministère de la guerre, fut appelé à lui succéder.

Le baron Conrad a supporté avec succès, pendant plus de cinq ans, le poids d'une charge lourde de responsabilités, surmontant durant cette période les plus grandes difficultés provoquées par le développement de notre puissance militaire. Il a résolu d'une façon heureuse des problèmes ardus qui s'imposaient impérieusement ; il a mis au service de la monarchie, sans se lasser, son inépuisable force de travail; la confiance la plus absolue de l'empereur et de l'archiduc-héritier lui était acquise.

Etant données les qualités toutes particulières et la brillante carrière du baron Conrad, sa retraite ne pouvait manquer de revêtir l'aspect d'un

événement imposant, qui domina un temps les conversations courantes. Les cercles politiques, notamment, la commentèrent abondamment, et le parlement en eut le contre-coup sous forme d'interpellations.

Bien qu'aucune confirmation officielle n'ait été donnée au bruit d'après lequel ce changement de personnes aurait été en corrélation directe avec la politique extérieure, les cercles parlementaires ont interprété ce dernier comme le résultat du fait que le baron Conrad, représentant d'un parti dont les nouvelles exigences militaires allaient très loin, n'ayant pu les faire prévaloir à l'encontre du ministère des affaires étrangères, fut réduit à donner sa démission; il voulait, à ce qu'on prétend, hâter tellement le développement de notre puissance militaire que ni les gouvernements ni les parlements ne purent le suivre.

Allégé de la charge écrasante que lui imposait jusqu'ici sa situation, le baron de Conrad est entré, comme inspecteur d'armée, dans une nouvelle sphère d'activité, assuré de la confiance par laquelle l'armée a toujours reconnu ses éminentes qualités de chef.

Le lieutenant-feld-maréchal Blasius Schemua a donc été nommé au poste de chef de l'état-major général; il est le frère cadet du commandant actuel du 14e corps à Insbruck. Il est né en 1856; sorti en 1874 de l'Académie militaire de Marie-Thérèse à Wiener-Neustadt avec le grade de lieutenant d'infanterie, le jeune officier se rendit en Perse, en congé régulier, avec d'autres officiers autrichiens, comme instructeur. Puis il passa par l'Ecole de guerre et, promu officier d'état-major, il fit une brillante carrière. De 1894 à 1897, nous le trouvons professeur de l'Ecole de guerre; il commanda ensuite un régiment d'infanterie et, passé brigadier à Trieste, se signala lors des grandes manœuvres de débarquement sur la côte, par son habileté toute spéciale de chef. — En 1908, au moment de l'annexion, Schemua fut placé à la tête de la division d'infanterie d'Herzégovine, et c'est là qu'en 1910 on vint le chercher pour lui confier la direction d'une des sections du Ministère de la guerre.

Le lieutenant-feld-maréchal Schemua compte sans conteste parmi les généraux les plus capables de notre armée; à côté de sa science et de ses riches expériences militaires, il possède aussi une connaissance approfondie des individus, qui lui sera d'un précieux secours dans ses nouvelles fonctions, si lourdes de responsabilités.

Sa place au Ministère de la guerre a été donnée au feld-maréchal Buschek, ci-devant commandant de la division d'infanterie de Cattaro, qui s'était déjà acquis auparavant, alors qu'il dirigeait l'Ecole de tir d'infanterie de l'armée, de beaux états de service.

Par la même occasion, on a créé au Ministère de la guerre un nouveau poste de chef de section, auquel on a appelé le feld-maréchal Rohr, jusqu'ici inspecteur général des établissements d'instruction militaires.

Pour rectifier l'exposé fait dans la chronique de novembre 1911 au sujet de la nomination de nouveaux commandants de corps, il faut remarquer que ce n'est pas le lieutenant-feld-maréchal von Böhm-Ermolli — la chronique de novembre, p. 908, dit à tort : Böhn, — qui a reçu le commandement du 11e corps à Lemberg, mais bien le lieutenant-feld-maréchal Kolossvary von Kolossvar, tandis que von Böhm-Ermolli a été nommé à celui du 1er corps, à Cracovie, dont le chef, le général d'artillerie baron Weigl, a pris sa retraite.

Le nouveau commandant du corps d'armée de Lemberg est né en 1854 ; il est sorti, en 1876, comme officier de cavalerie, de l'Académie technique militaire de Vienne. Après avoir passé par l'Ecole de guerre, en 1881, il servit à l'état-major, où il eut plus tard l'occasion de se signaler dans des emplois très importants et où il reçut de hautes distinctions.

Promu général, Kolossvary commanda une brigade de cavalerie de honved à Budapest, puis, de juin 1903 à l'automne 1904, il occupa les fonctions de ministre hongrois de la Honved, et fut ensuite général-brigadier de cavalerie, commandant d'une division de cette arme, et enfin divisionnaire d'infanterie en Galicie.

*
* *

Si modestes que soient les ressources dont dispose annuellement notre administration de la guerre, il n'en reste pas moins que l'année 1911 a vu se produire bien des améliorations et se faire bien des innovations.

Parmi les changements de personnes, les plus marquants sont la démission du ministre de la guerre, le général d'infanterie baron Schönaich, qu'a remplacé le général d'infanterie chevalier von Auffenberg, et l'accès au poste de chef d'état-major général du lieutenant-feld-maréchal Schemua.

En outre, l'inspecteur d'armée baron Varesanin, gouverneur de Sarajewo, et l'adjoint au commandant en chef de la landwehr autrichienne, le général d'infanterie von Parmann, ont quitté leurs postes. D'autre part, six commandants de corps ont été relevés de leur commandement et remplacés. Le ministre de la guerre a nommé deux nouveaux chefs de section, et l'on a prévu la création d'un poste de général attaché au port de guerre de Pola.

L'artillerie a subi des modifications organiques assez considérables. On a créé deux bataillons d'artillerie de forteresse, nos 6 et 7, et un état-major de brigade d'artillerie de montagne, no 3. Le groupe du 6e régiment d'artillerie de montagne, qui avait été détaché en Dalmatie, a été séparé de ce régiment et constitué en régiment propre, le 7e, avec état-major à Raguse. Quatre régiments d'artillerie de montagne ont enfin été dotés d'états-majors de groupes de canons.

On a développé la brigade des troupes de communication, en sortant du

régiment des chemins de fer et télégraphes, un régiment des télégraphes proprement dit, qui n'existe qu'en cadres en temps de paix.

Le régiment des chemins de fer et télégraphes se composait, comme on le sait, de trois bataillons, des cadres d'un bataillon de réserve et de cadres de télégraphistes de réserve, qui devaient notamment pourvoir, en cas de guerre, à la formation de nombreuses subdivisions de télégraphistes.

L'augmentation de nos unités de télégraphistes et leur concentration en un régiment s'étaient révélées comme impérieusement réclamées par le développement donné à nos troupes des communications.

Il serait seulement à souhaiter que l'aviation puisse chez nous, dans les années qui viennent, se développer avec plus de rapidité que jusqu'à présent. Déjà de nouvelles prescriptions organiques pour l'aérostation ont été édictées.

On a apporté un soin plus minutieux qu'avant à l'instruction des officiers. On a prévu des commandants et des professeurs permanents pour les écoles d'officiers de chaque corps; on a augmenté le personnel de l'Ecole de tir de l'artillerie et l'on a aménagé un nouveau polygone à Hajuaskar, près de Veszprim.

Tous les officiers et employés ont désormais la faculté de s'annoncer pour suivre les cours d'automobilisme donnés chaque printemps; et l'on a créé une compagnie de cyclistes à l'Ecole de tir de l'armée à Bruck.

Les constructions navales votées ont été poussées de telle sorte que le premier Dreadnought *Viribus unitis* pourra être lancé cet été déjà. Deux autres suivront, à fin 1912 et au début de 1913. Le quatrième cuirassé de ce type de 20 000 tonnes sera mis en chantier dans les nouveaux ateliers navals hongrois de Fiume.

* * *

Le nouveau ministre de la guerre a fait, à l'avant-session des Délégations qui eut lieu en décembre 1911, un exposé complet des réformes budgétaires et, en termes francs de soldat, a insisté sur la nécessité de fournir enfin au plan de réforme et de développement de l'armée les ressources indispensables; car la monarchie doit se montrer prête et armée si elle veut maintenir sa situation respectée et se faire entendre dans le concert des peuples.

La prétention du ministre de la guerre d'en finir au plus tôt, avec ces questions de réforme militaire, devant les parlements du pays, a provoqué dans celui de Hongrie une certaine mauvaise humeur, car le projet de loi militaire traîne dans ses tractanda depuis de longs mois déjà, buté à une opposition considérable, qui réclame tout d'abord une réforme électorale avant de s'atteler à la discussion de la loi militaire.

Bien que le nouveau ministre de la guerre ait fait entièrement sien le projet de cette loi, tel que son prédécesseur l'avait soumis aux deux gou-

vernements, il n'en est pas moins certain que l'on y a apporté certaines modifications de détail, dont la plus importante concerne la question des sous-officiers.

Ce n'est pas tant un service astreignant et sévère qu'un légitime souci de leur avenir qui a jusqu'ici arrêté la plupart de nos sous-officiers dans leur désir de réengager. — Les mesures légales qui prévoyaient la délivrance de certificats — en vue du placement comme employés — aux sous-officiers méritant n'ont pas changé grand chose à la situation, pas plus que la création par le ministère de la guerre, en 1907, d'un office militaire de placement.

Parmi les réformes qu'elle va tenter, l'administration de l'armée met en première ligne la solution de la question des sous-officiers, et elle prépare un projet de loi qui tendra avant tout à agrandir les sphères de placement des sous-officiers, principalement en leur facilitant l'accès des administrations officielles, qui n'ouvrent pas, aujourd'hui, aussi grandes qu'on pourrait le désirer, leurs portes aux sous-officiers postulants. — On voudrait en outre leur créer un débouché dans les administrations communales et dans les organismes indépendants.

Ainsi que croient pouvoir l'annoncer les journaux quotidiens, l'administration de l'armée projette de créer des sergents-majors d'état-major, qui vaqueraient à certains services jusqu'ici assurés par des officiers subalternes, tandis que, dans l'état actuel, les sergents-majors ont à s'occuper de l'instruction des recrues et de l'enseignement du tir.

En campagne et déjà en temps de paix, les sergents-majors d'état-major pourraient être employés comme chefs de section, les sergents-majors restant derrière le front.

La question de la solde recevrait la solution suivante : les fantassins et les appointés toucheraient 16 hellers par jour durant leurs deux premières années de service, 25 hellers dans la troisième ; en plus, un supplément mensuel de 5 couronnes. Les caporaux auraient 24 hellers dans la seconde année et 50 dans la troisième, plus les 5 couronnes ; dans la quatrième, ils recevraient une couronne par jour, plus 10 couronnes par mois, allocation supplémentaire qui augmenterait dès la cinquième année de service et irait jusqu'à 20 couronnes. Le sergent toucherait une couronne et demie par jour, plus un supplément mensuel de présence de 5 couronnes la troisième année, 10 la quatrième, 15 la cinquième, 20 la septième, 25 la neuvième et 30 la onzième. Le sergent-major, dans sa quatrième année, aurait une allocation mensuelle de 65 couronnes, puis 70, 80, 90 et 95 dans sa onzième année de service. — Le sergent-major d'état-major commencerait avec 80 couronnes de supplément par mois, avec augmentation de 10 couronnes tous les deux ans jusqu'au maximum de 110. Dix millions par an seraient nécessaires pour couvrir les frais de cette solde nouvelle.

Chez nous, la majeure partie des sous-officiers doivent être formés dans la troupe; en effet, tant à cause des frais considérables que cela entraînerait que par suite des différences de langues, la solution qui prévaut en Allemagne, la formation d'un grand nombre de sous-officiers dans des écoles spéciales, est chez nous pratiquement irréalisable.

Beaucoup sans doute verront, dans le fait que le projet de loi ne prévoit aucune des écoles pour sous-officiers, d'une part une concession à la nation et à la langue hongroises, et de l'autre, une mesure inspirée directement par notre vie nationale inquiète, qui a déjà réagi assez malheureusement sur les choses de l'armée.

A cela vient encore s'ajouter le projet d'augmenter sensiblement le nombre des sous-officiers de toutes les armes, conséquence de leur temps plus court de présence sous les drapeaux. L'armée commune nécessitera environ 42 000 sous-officiers, ainsi répartis : 8000 sergents-majors, 12 000 sergents et 22 000 caporaux. Ce nombre s'élèvera à 52 000, après exécution de toutes les réformes prévues et de l'augmentation des effectifs, savoir : 12 000 sergents-majors, 15 000 sergents et 26 000 caporaux.

La solution de la question des sous-officiers, telle qu'elle vient d'être exposée ici dans ses grandes lignes, comportera une dépense annuelle de 20 millions de couronnes, et la nouvelle loi aura à prévoir les voies et moyens de se la procurer.

*
* *

L'administration de l'armée, ainsi que nous l'avons dit, projette de créer un nouveau grade d'officier d'état-major, comme intermédiaire entre ceux de capitaine et de major, pour parer ainsi au temps d'attente démesuré imposé aux capitaines. Cette initiative, due au nouveau ministre de la guerre personnellement, doit être le point de départ de tout un ensemble de mesures prises en faveur du corps des officiers.

Aujourd'hui, un capitaine reste à ce grade de 12 à 18 ans; comme l'intéressé a déjà à son actif 15 ans de grade subalterne, le grade de major n'est guère atteint qu'à l'âge de 50 ans et après une trentaine d'années de service. Du fait des déplorables conditions de promotion, de solde, etc..., il devient de plus en plus difficile de gagner à la carrière d'officier les éléments les meilleurs et les plus aptes de la population, nécessaires pour élever davantage le niveau du corps.

Ces constatations avaient déjà provoqué, sous le précédent ministre baron Schönaich, des améliorations répétées de la situation matérielle des officiers; il s'agit aujourd'hui de marcher plus fort et plus vite encore dans la voie tracée.

La création du nouveau grade, qui s'appellera « vice-major » ou « lieutenant-major », raccourcira en chiffres ronds de huit ans le temps de stage des capitaines, ce qui augmentera la capacité et la joie au travail des offi-

ciers et rendra de nouveau désirable sa carrière par ailleurs semée d'épines. En même temps, cela créera une distinction entre les plus vieux et les plus jeunes capitaines, puisque la promotion au grade de « vice-major » embrassera à peu près exactement les capitaines aujourd'hui désignés du nom de « aspirant officier d'état-major », et qui sont sur le point d'être appelés aux cours nouvellement institués pour officiers d'état-major.

La promotion ne sera plus liée à la passation d'un examen théorique mais elle se produira automatiquement à l'ancienneté. L'insigne du grade consistera en un bouton placé sur le col, à côté des trois étoiles de capitaine et dans les galons d'état-major posés sur les manches de l'uniforme.

La solde annuelle du « vice-major » sera de 4400 couronnes, et elle sera d'autant mieux venue que la solde actuelle maximale de capitaine est de 3600 couronnes seulement, avec, après 12 ans de grade, une allocation supplémentaire d'âge de 400 couronnes.

Enfin, le fait que le vice-major est rangé dans la catégorie des « officiers d'état-major » et fait partiellement le même service qu'eux améliorera aussi sa position sociale tant dans le corps d'officiers lui-même que dans le monde.

Il est clair que ces mesures de l'administration de la guerre provoquent une vive satisfaction dans les cercles d'officiers.

*
* *

Le ministère autrichien de défense nationale a ordonné, dès le 1er janvier 1912, une modification du groupement des troupes alpines de la landwehr : les régiments de chasseurs tyroliens et d'infanterie de landwehr nos 4 à Klagenfurt et 27 à Laibach ont été équipés et organisés pour être employés en montagne.

Le 1er régiment de chasseurs, qui compte aujourd'hui trois bataillons, en aura quatre, dont deux à 4 compagnies, un à 3 et un à 2. Le 2e régiment de chasseurs conserve ses trois bataillons, dont un à 4, l'autre à 3 et le dernier à 2 compagnies.

Le 4e régiment de landwehr, actuellement à deux bataillons, s'augmentera d'un troisième ; deux auront 4 compagnies, et un seulement deux.

Le 27e régiment de landwehr reste à deux bataillons, à 5 et 4 compagnies. Chaque bataillon, à l'exception de celui qu'a détaché à Trente le 1er chasseurs, possède une subdivision de mitrailleuses au numéro du bataillon.

La force anormale de quelques brigades d'infanterie du 5e corps (Graz) et du 14e (Insbruck) a nécessité d'autre part la création de nouveaux états-majors de brigade.

Dès le 1er mars 1912, seront sur pied, dans le ressort de la 8e division d'infanterie du Tyrol, la 96e brigade d'infanterie à Rovereto, la 121e à

Trente, la 122e à Bruneck. La 8e division comptera alors 5 brigades et le 14e corps 43 bataillons.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Changement de ministère. — M. Millerand remplace M. Messimy. — Le caractère de celui-ci et son rôle. — Qualités et défauts de son successeur. — Union des ministres et du généralissime. — Le choix du chef de cabinet. — Trop d'art militaire. — Les notes données aux officiers par l'administration préfectorale. — Etat-major général et état-major de l'armée : fin d une dangereuse dualité. — Mutation dans le haut commandement. — Les grandes manœuvres de 1911 jugées par le général directeur. — Son avis sur le développement de l'esprit d'offensive. — Le désir de manœuvrer et ses dangers. — Critique de la critique. — Les actes ne répondent pas aux paroles ; l'audace en théorie ; la circonspection en fait. — Les conventions de manœuvres.

J'avais corrigé les épreuves de ma dernière Chronique lorsque se produisit la chute du ministère Caillaux. M. Messimy quitta le ministère de la guerre, où il a été remplacé par M. Millerand.

Il n'est pas utile, je pense, de parler longuement de l'œuvre militaire de ces six derniers mois. Ce que j'en ai dit à plusieurs reprises, l'opinion que j'ai rapportée de M. Jean Jaurès, les citations que j'ai faites des articles de *L'armée coloniale*, suffisent à caractériser la légèreté turbulente, mais active, mais jeune, mais vivace, dont a fait preuve M. Messimy. Il a montré un réel désir d'énergie ; il a manifesté de la volonté. Certes, c'était un peu à la façon de ces gens qui ne savent pas très bien ce qu'ils veulent, mais qui le veulent bien. Il a pris sous son patronage d'excellentes idées ; mais il en a adopté de mauvaises aussi, et de médiocres. Il a manqué de discernement, mais il a tenu à faire quelque chose, beaucoup de choses, même, sinon trop de choses. Il n'était pas mûr pour occuper le haut poste auquel il a été appelé et pour lequel il avait semblé désigné par son titre d'ancien officier breveté qui indiquait une certaine compétence des questions militaires ; mais, n'ayant pas dépassé le grade de capitaine et un peu infatué par les études qu'il avait faites, il n'avait de ces questions qu'une connaissance superficielle.

M. Millerand, lui, les ignore absolument. Et il sait qu'il n'y entend pas le premier mot. Il n'y a guère que M. Etienne qui soit arrivé au ministère de la guerre avec une égale incompétence. Et encore M. Etienne, fils d'un capitaine du train des équipages, s'était-il un peu frotté à l'armée. MM. de Freycinet, Krantz, Cavaignac, tous les trois ingénieurs, s'y étaient frottés, eux aussi, parce qu'ils sortaient de l'Ecole polytechnique, établissement soumis au régime militaire et qui fournit à l'Etat ses officiers des armes savantes. Ils ont donc eu pour camarades des artilleurs et des sapeurs, et ceux-ci ont

été souvent, trop souvent, hélas! les inspirateurs de leurs actes. Par exemple, le général Mathieu, qui vient de mourir, a exercé une influence considérable et néfaste sur M. de Freycinet. Ce général était un grand travailleur et un esprit autoritaire ; malheureusement, il avait la vue courte et une intelligence sans largeur. Sentant le besoin de s'appuyer sur un homme du métier, l'ancien collaborateur de Gambetta pendant la guerre de 1870 avait été séduit, lui qui est flottant, par la solidité et la netteté des opinions de cet artilleur de valeur, en qui il trouvait des défauts analogues aux siens, — même absence de philosophie et de profondeur, — avec des qualités différentes : autant le général Mathieu était spécialisé, autant M. de Freycinet est apte à toucher à tout. Il est un savant, il est un diplomate, il est un guerrier, il est un littérateur, il est un orateur. Il a été extrêmement utile à l'armée en mettant au service de celle-ci des dons aussi variés et l'autorité qu'il a acquise sur le Parlement. Combien n'aurait-il pas eu une action meilleure encore s'il avait été mieux conseillé.

Pour un ministre de la guerre civil, le choix du technicien de qui il s'inspirera est la question primordiale. M. Millerand l'a compris. Ce n'est pas un écervelé, lui. Il a de la pondération et de la fermeté, une fermeté réelle et une fermeté apparente. Il n'agira pas à la légère, mais avec décision, et après étude du dossier. Il est avocat, mais il n'est pas rhéteur. Il va droit au but. Il a le goût des solutions simples ; il aime ce qui est pratique. Et, dès le début, il a donné une preuve de son bon sens en cherchant un collaborateur qui s'imposât.

Il ne manque pas d'amis personnels dans l'armée. Il connaît intimement plusieurs officiers de grand mérite, auxquels il aurait pu s'adresser. Il a préféré recourir à quelqu'un de plus haut placé dans la hiérarchie, à quelqu'un de qui l'avis fût prépondérant. On a vu assez de chefs de cabinet contrebalancer par leur influence occulte l'action de supérieurs hiérarchiques, que leur situation officielle aurait dû mettre à l'abri de ces menées souterraines. Souvent, même, c'était un simple membre du cabinet militaire, le commandant Jouinot-Gambetta sous M. Etienne, le capitaine du génie Piquet sous M. Messimy, par exemple, qui régentaient l'armée et devant l'autorité secrète desquels les plumes blanches devaient s'incliner.

M. Millerand n'a pas voulu disperser ses efforts et créer une situation aussi contraire à la discipline, d'abord, — à la bonne marche des affaires ensuite. Par fortune, il avait sous la main un personnage tout désigné. Le général Joffre était précisément ou, tout au moins, semblait être l'homme qu'il lui fallait.

Sortant du peuple, élève du lycée Charlemagne qui, vers la fin de l'Empire, était un foyer d'opposition, entré très jeune à l'Ecole polytechnique, alors très libérale, le capitaine du génie Joffre, en garnison à Versailles, s'affilia à la loge *Alsace-Lorraine*, moins pour être franc-maçon que pour

protester contre l'annexion de nos deux départements de l'Est. Cette loge, en effet, était le refuge de tous ceux qui s'étaient soustraits à la domination allemande, tous ceux qui songeaient à la revanche. Il s'y affilia donc, poussé par des sentiments patriotiques. Il s'en retira lorsque l'esprit sectaire y prit plus de place que les arrière-pensées belliqueuses, et, si on le détermina à retirer sa démission, du moins cessa-t-il d'assister aux séances. Toujours est-il qu'il a prouvé par là qu'il est libre-penseur, qu'il est démocrate. Et, dès lors, on ne peut suspecter son attachement au régime actuel du pays. On ne peut pas davantage douter du républicanisme de M. Millerand. Ils peuvent donc s'entourer, sans crainte d'être taxés de modérantisme, sans crainte d'être entraînés hors de leurs convictions, ils peuvent s'entourer, dis-je, des officiers les plus qualifiés par leurs capacités, leur savoir, leur valeur professionnelle, quelle que soit la foi politique de ces officiers. C'est pourquoi, ayant déjà pris pour *ad latus* le général de Castelnau, qui passe pour être un éminent tacticien, mais qui est ouvertement un catholique fervent et un réactionnaire, le général Joffre a conseillé à M. Millerand de mettre à la tête de son cabinet le général Bourdériat, qui passe lui aussi pour être un éminent tacticien, mais qui ne vogue pas, dit-on, dans les eaux gouvernementales.

Ce n'est pas que j'approuve beaucoup ce choix. Il est naturel que le général Joffre, désigné par ses collègues du Conseil supérieur de guerre pour devenir leur président, — ce qui lui donne un grand poids, — ait été ému de la responsabilité qui lui incombe, et que, modeste comme il l'est, il ait senti son insuffisance en art militaire, qu'il se la soit même exagérée, et qu'il ait senti le besoin de prendre pour collaborateur un homme qui en possède les secrets. Mais j'aurais préféré qu'il adjoignît au ministre un organisateur plutôt qu'un stratégiste.

Quoi qu'il en soit, le chef officiel de l'armée a cru devoir associer intimement ses efforts à ceux du généralissime. C'est le moyen le meilleur pour ne pas les disperser. Ils vont marcher la main dans la main, n'étant séparés par aucun dissentiment politique, et ils emploieront, sans avoir à se soucier de leurs sentiments politiques, les techniciens les plus qualifiés.

Il est seulement dommage que ni l'un ni l'autre n'ait d'idée personnelle très arrêtée sur l'orientation à donner à l'armée. Ils comptent se les faire au fur et à mesure. Tous les vendredis, ils se réuniront avec les directeurs des différents services, et de ce conseil sortiront des résolutions qu'ils s'approprieront. Dans la première séance, ils ont arrêté leur plan de campagne au sujet de l'aérostation ; dans la seconde, a été examinée la question du cheval de guerre, Et ainsi de suite. On ne peut espérer qu'il en résultera une grande unité de vues et de l'esprit de suite.

Les conférences que le ministre a instituées sont excellentes lorsqu'on y arrive avec des desseins arrêtés, desseins qu'on soumet au contrôle et à la

contradiction de gens compétents. Qu'on leur demande leur avis à ses collaborateurs : c'est parfait, Mais qu'on ne leur demande pas de donner l'impulsion. C'est renverser les rôles.

Malgré toutes ces réserves, je pense qu'on peut et même qu'on doit faire confiance au ministère Millerand. Et déjà, d'ailleurs, il a le mérite d'avoir maintenu les projets de M. Messimy. Celui-ci, en effet, avait consulté le général Joffre et s'était beaucoup inspiré de ses avis. Et, comme le généralissime est resté l'inspirateur du nouveau ministre, cette circonstance assure la continuité désirable dans la direction des affaires militaires.

Sur deux points seulement on a fait machine en arrière.

Fort de son républicanisme, il a cru pouvoir rapporter les mesures que son prédécesseur avait prise pour être périodiquement renseigné, d'une façon officielle, sur les opinions des officiers et sur leur loyalisme.

En créant l'état-major général à la tête duquel il plaçait le général Joffre, M. Messimy maintenait l'état-major de l'armée, à la tête duquel il plaçait le général Dubail. Ces deux organismes parallèles devaient se gêner, se contrarier. Il était fatal que des coincements se produisissent. Il s'en est produit.

M. Millerand, qui a l'esprit simplificateur, n'a pas jugé à propos de maintenir ce parallélisme. Il n'a pas admis que le généralissime et le chef d'état-major de l'armée fussent mis sur le pied de l'égalité. Il a donc subordonné celui-ci à celui-là. Et, comme le général Dubail ne pouvait pas subir cette déchéance, il a été appelé au commandement du 9e corps d'armée. C'est donc lui que nous verrons cet automne aux grandes manœuvres.

* * *

J'avais annoncé, le mois dernier, que le général Ménétrez serait remplacé avant septembre à la tête de ce corps d'armée. Mais je ne me doutais pas que sa dernière heure avait déjà sonné. En quittant le ministère, M. Messimy a cru devoir frapper deux grands chefs, sans doute pour montrer qu'on l'avait mal jugé en le croyant incapable de pareille exécution. Il avait annoncé qu'il serait impitoyable, et ces affirmations avaient provoqué des sourires d'incrédulité. Il fallait donc qu'il fît quelques victimes de marque. Il a choisi le général Ménétrez (9e corps) et le général Pelletier (13e). Et il les a sacrifiés.

Le général d'Amade a été appelé par M. Millerand au poste laissé vacant à Clermont-Ferrand. On fait grand cas de cet officier laborieux, instruit, actif, qui a montré de l'énergie et de l'intelligence au Maroc, avec de réelles qualités de commandement. Il est très aimé de ses subordonnés partout où il passe.

* * *

Le général Chomer vient de publier ses observations sur les manœuvres

qu'il a dirigées l'an dernier, dans l'Est, en qualité de membre du conseil supérieur de la guerre. On sait qu'il a voulu rééditer les événements qui se sont déroulés en 1870-1871 dans la région de Belfort-Villersexel. Il a même supposé que les défenses de la place de Belfort n'avaient pas été modifiées depuis cette époque, hypothèse qui a été critiquée. Il aurait dû, a-t-on dit, se placer dans la situation actuelle. C'est la tactique d'aujourd'hui avec les moyens dont on dispose aujourd'hui, et non avec ceux d'autrefois, qu'il est intéressant de voir en œuvre sur les théâtres d'opérations d'autrefois.

La direction imprimée aux opérations elles-mêmes n'a pas été, elle aussi, sans provoquer d'assez vifs reproches. On a trouvé que le général Chomer avait manqué de logique. Il vante beaucoup l'esprit d'offensive. Il se félicite d'avoir fait tout son possible pour le communiquer à tous, du haut en bas de l'échelle hiérarchique. « Nous devons tous en être pénétrés jusqu'à la moelle, écrit-il, l'avoir dans le sang; c'est le moyen le plus sûr et même certain d'imposer notre autorité à l'adversaire et de lui faire sentir notre volonté de vaincre. » D'autre part, il ajoute que le mieux est l'ennemi du bien et que, lorsqu'on pousse à l'exagération le désir de manœuvrer, on est entraîné à « la divergence des efforts, la dispersion des forces, l'anémie du commandement. »

Il faudrait pourtant s'entendre. Manœuvrer, est-ce bon ou mauvais ? Sans doute, c'est à la fois bon et mauvais (comme toutes choses d'ailleurs). L'intéressant est de fixer la limite du bon et du mauvais. Des exemples pris sur le vif y serviront mieux que des discussions théoriques.

Voyons donc les armées à l'œuvre.

Belfort est investi et on estime que cette place ne peut pas tenir plus de trois à quatre jours. L'investissement est couvert par des troupes qui se sont rassemblées les unes au nord-ouest, les autres au sud-ouest de la place. Il s'agit d'aller débloquer celle-ci en partant d'une position qui se trouve à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest, c'est-à-dire à deux jours de marche. Donc, il n'y a pas de temps à perdre.

En conséquence, le commandant de l'armée de l'ouest donne, le soir du 10 septembre, l'ordre de marcher vers l'est pour débloquer Belfort, son intention étant « d'agir vigoureusement, avec toutes ses forces. »

C'est tout, m'écrit un correspondant. Et il ajoute :

C'est trop simple. Agir vigoureusement, parfait ; mais contre qui ? — Quelle est la mission ? — Débloquer Belfort. — Quand ? — Au plus tard dans trois jours. Il ne faut donc pas perdre deux jours à se battre, car alors on n'arrivera pas à temps.

Ainsi, par aversion pour la manœuvre, on s'exposait à un échec certain, et qui, en effet, n'a pas manqué de se produire.

Pourquoi n'avoir pas manœuvré ?

La couverture formait deux masses reliées (ou séparées) par les troupes d'investissement. Il eût fallu empêcher leur jonction. On aurait pu retenir la masse du nord en détachant dans sa direction une division fortement

dotée d'artillerie, qui eût fait de la défensive agressive, une démonstration vigoureuse, tandis que lereste des forces dont on disposait (deux corps et demi) aurait marché sur la masse du sud, pour l'attaquer. On avait chance, en allant vite, d'obtenir de ce côté la victoire, grâce à la supériorité numérique qu'on pouvait avoir et on pouvait espérer débloquer Belfort.

Au lieu d'agir ainsi, ou bien de manœuvrer, on a marché en bloc droit devant soi, en jetant sa cavalerie vers le sud, comme pour pousser la masse du sud sur celle du nord, ce qui avait pour conséquence de concentrer les forces de la défense, forces qu'il y avait grand intérêt à laisser divisées.

Cette cavalerie, au surplus, qui semblait devoir être, dans la circonstance, un organe d'armée, le commandant de l'armée de l'ouest ne lui donne aucun ordre, ce qui prouve bien qu'il n'a aucune intention définie.

Mon correspondant, qui est un tacticien fougueux, fait une charge à fond de train contre les dispositions prises, tant dans l'ensemble que dans les détails. Il me pardonnera si je néglige ceux-ci, au moins pour le moment, et si je préfère m'attacher aux points essentiels. Ainsi, il reproche au général commandant l'armée de l'ouest de s'être borné dans son ordre lancé d'Amance, à 9 heures du soir, à indiquer qu'on le trouverait le lendemain à Noroy-le-Bourg, à partir de 11 heures du matin, alors que les mouvements des troupes ont dû commencer dès 4 heures. Mais ne peut-on admettre que, à moins d'indications contraires, le poste de commandement reste au quartier-général? En d'autres termes, le général compte ne quitter Amance que vers 10 h. ou 10 ½ h. de façon à arriver à 11 h. à Noroy-le-Bourg, s'il se rend en automobile.

Et pareillement faut-il se fâcher parce que le général commandant la défense lance de Montbéliard, à 1 heure du matin, l'ordre à un de ses corps d'armée (fictif) d'envoyer une brigade d'infanterie, pour 9 heures du matin à un point qui se trouve à quelque sept lieues de l'endroit d'où elle doit partir?

Ces sept lieues représentent sept heures de marche. Pour arriver à 9 h., la troupe devrait donc quitter son cantonnement vers 2 h. du matin. L'ordre lancé de Montbéliard à 1 h. du matin pourra-t-il être à si brève échéance suivi d'exécution? Evidemment non. Aussi ne faut-il voir dans ces indications, étant donné qu'elles s'adressent à des corps fictifs, que la valeur d'une convention de manœuvre. Je conviens pourtant qu'il eût été préférable de ne pas donner cet accroc à la vraisemblance. Toute l'armée tourne les yeux vers les grandes manœuvres. Elle y cherche des enseignements. Elle recueille les leçons données par le général directeur comme si elles émanaient d'un maître. S'il prend des dispositions qu'on critiquerait de la part d'un élève, elle s'en étonne. Si elle ne s'étonne pas, eh bien! c'est pire encore. Car alors il lui paraît que cette faute est toute naturelle, c'est-à dire qu'elle ne voit pas que c'est une faute, de sorte que, si l'occasion s'en présente, elle invoquera l'exemple donné par le général Chomer, estimant qu'elle peut s'appuyer sur l'autorité d'un membre du conseil supérieur de la guerre, et elle évitera de manœuvrer parce que « le mieux est l'ennemi du bien! »

Dans la soirée du 12 septembre, Belfort s'est rendu ou a succombé. La nouvelle a dû se répandre très vite; elle a même dû être provoquée par les vainqueurs, intéressés à démoraliser leurs adversaires. Mais, naturellement, rien de tout cela ne se passe aux manœuvres, où on n'est pas anxieux du résultat, où on sait que les événements seront arrangés par la direction pour le plus grand bien de l'instruction ou pour la commodité de la dislocation ou pour d'autres motifs plus ou moins plausibles.

Donc, il n'y a plus utilité à faire lever le siège, puisqu'il n'y a plus de siège. Les troupes d'investissement devenues disponibles prennent alors l'offensive et se retournent contre l'attaque. Celle-ci ne devrait-elle pas se dérober? Sa mission, qui était de débloquer la place, a échoué. Faut-il qu'elle se réserve pour remplir un autre rôle ? Ou vaut-il mieux qu'elle agisse offensivement ?

Pour une raison non indiquée, c'est à ce dernier parti qu'elle s'arrête, et elle tente une attaque de nuit, une toute petite attaque, car le commandant n'y a consacré que deux bataillons. Encore étaient-ce deux bataillons provenant de corps différents, circonstance peu faite pour donner de la cohésion à la tentative. La faiblesse de l'effectif et la nature de sa composition vouaient l'entreprise à un échec, lequel s'est, en effet, produit.

Le général Chomer a justement critiqué et cette insuffisance numérique des forces employées et leur manque de cohésion. Est-ce aussi justement qu'il a reproché au commandant du corps d'armée qui menait l'attaque de n'avoir gardé que deux bataillons pour former réserve ? Il était nécessaire, dit-il, que cette réserve fût puissante et qu'elle comprît au moins une brigade. A quoi on peut objecter que, dans la situation, si on était vraiment décidé à imposer son autorité à l'adversaire, si on était vraiment décidé à lui faire sentir qu'on avait la ferme volonté de vaincre, il fallait lancer toutes ses forces et jouer son va-tout, sans en distraire une fraction quelconque.

Et pareillement, j'ai entendu soutenir que la cavalerie aurait pu tenter un raid à la façon de celui du général French. Contournant Belfort par le sud, elle aurait été prendre la place à dos, en venant de l'est. Une telle entreprise me semble un peu folle, puisque le corps d'investissement de Belfort n'est pas isolé, et qu'il se relie plus ou moins solidement à Montbéliard. La route du sud n'est donc pas libre et sûre. Néanmoins, je comprends l'idée. On aurait souhaité que, au lieu de prêcher l'audace en montrant de la prudence, on eût montré de l'audace, que l'action eût répondu aux paroles. Mais n'est-ce pas trop demander?

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier).

La guerre de Libye. — Les sous-lieutenants de complément et leur passage au cadre actif.

Nos opérations dans l'Afrique septentrionale n'ont rien présenté de particulier pendant le mois de janvier. Les turco-arabes ont plusieurs fois attaqué nos positions avancées, aux alentours de Tripoli, comme à Bengasi, à Derna et à Tobruck, mais sans succès; quelquefois ils ont tenté de surprendre quelque colonne en reconnaissance, mais ils se sont toujours heurtés à une résistance qu'ils n'ont pu vaincre. Tout cela est naturel : après quelques semaines, voire quelques mois de travail, on a pu donner à nos lignes de défense toute la solidité désirable. Généralement, nos retranchements sont construits au moyen de sacs de sable superposés avec large talus de terre; parfois des troncs d'arbre renforcent le tout. Dans les positions avancées, les soldats sont en grande partie campés sous la tente, et le reste loge dans des abris improvisés, de terre et de bois.

Maintenant, la nation est convaincue qu'elle doit prendre patience, et qu'on ne fait pas la conquête de l'Afrique en dix semaines. On attend assez calmement que tout soit prêt pour une nouvelle marche en avant. De tous les préparatifs, celui du ravitaillement est naturellement le plus important.

On travaille aussi activement à l'établissement d'un premier tronçon de chemin de fer de Tripoli à Aïn-Zara, le centre de notre défense vers le désert, au sud de Tripoli. Une brigade d'infanterie au complet avec artillerie et cavalerie y est campée.

Il y a quelques jours a débarqué à Tripoli une mission géographique envoyée par l'institut géographique militaire de Florence, et chargée de commencer les travaux géodésiques et topographiques pour la triangulation et le relevé topographique de la région conquise. Il faut remonter aux temps de Napoléon Ier, je crois, pour trouver une mission topographique accompagnant les opérations militaires mêmes; mais on ne pourrait faire autrement dans un pays dont on ne possède pas de cartes très complètes, alors que le développement des opérations militaires modernes exige une connaissance géographique approfondie de leur théâtre et sa fidèle représentation topographique.

Comme je vous l'ai laissé prévoir dans une précédente chronique, on a finalement décidé l'appel sur le théâtre de la guerre d'un bataillon de troupes indigènes de l'Erythrée. Ces troupes rendront certainement d'excellents services; elles seront aussi mobiles que la cavalerie sans imposer les exigences de cette arme.

On vient de commencer la construction, à l'ouest de Tripoli, d'un grand hangar, capable de contenir deux dirigeables. On lui construit des fondations et des amarres plus solides qu'aux hangars précédents, que la tempête a renversés. En conséquence, j'aurai probablement, dans une prochaine chronique à vous renseigner sur les exploits des premiers dirigeables qui auront jamais été employés à la guerre

* * *

Un déficit s'accentuant dans le nombre des officiers subalternes et, d'autre part, l'opportunité se manifestant d'accorder l'emploi d'officier actif à un certain nombre d'officiers de complément ou de sous-officiers qui se sont bien comportés dans les opérations d'Afrique, a engagé à admettre au cadre actif une promotion et une permutation exceptionnelle d'officiers.

On vient, en effet, d'arrêter que les sous-lieutenants de complément d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie du corps d'expédition de Libye, qui en feront la demande, seront nommés sous-lieutenants de l'active sans être astreints aux études et aux examens généralement exigés.

De même, les sous-officiers du corps d'expédition pourront être nommés sous-lieutenants, sans passer par le cours de deux ans que tout sous-officier doit accomplir à l'école militaire de Modène pour arriver à ce grade. Il suffira qu'ils aient moins de 36 ans et soient jugés méritants par la commission d'avancement.

Le déficit numérique d'officiers subalternes est plutôt grave dans ce moment-ci, mais le ministère cherche à remédier à cette situation, d'un côté par les dispositions ci-dessus, d'un autre côté par des admissions surnuméraires à la 3e année de cours de l'académie militaire, et en provoquant de nombreuses permutations des cadres de complément au cadre actif par la voie ordinaire des concours. Dans deux ou trois ans probablement la crise sera déjà résolue.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

La perte du croiseur *St-Rafael.* — Le désir national de régénérer notre marine de guerre. — Nouvelle édition du « Règlement pour l'instruction de l'artillerie de campagne ». Ses principales altérations.

Notre croiseur *St-Rafael* a fait naufrage à l'embouchure du fleuve Ave au cours d'une violente tempête qui a sévi sur les côtes du nord de notre pays. Construit aux Forges et Chantiers du Havre, lancé en 1898, il déplaçait à peine 1838 tonnes et marchait à la vitesse moyenne de 12 et maximale de 16 milles. Son armement se composait de deux pièces Schneider-Canet de 15 cent. L/45, quatre de 12 cent. L/45, huit pièces Hotschkiss de 47 milli-

mètres, deux de 37 millimètres, deux mitrailleuses de 6, 5 mm. et un tube lance-torpilles de 35 centimètres. Cette petite unité navale exigeait un équipage de 220 hommes.

Notre pauvre marine, qui est aussi faible qu'héroïque, fut grandement émue, non seulement parce qu'elle subissait une diminution de force, mais à cause aussi du souvenir qui s'attachait au *St-Rafael*. C'est à son bord en effet qu'a éclaté le mouvement en faveur de la République.

Et puis nous avons toujours pour notre marine un sentiment de considération spéciale, vieille tradition qui remonte aux temps où nos ancêtres dans leur soif d'aventures, se plaisaient à braver sur de fragiles caravelles les mystères de l'Océan. C'est sur la mer toujours que se sont affirmées les plus fortes qualités de la race portugaise.

Aussi la perte du *St-Rafael* a-t-elle provoqué dans tout le pays un fort courant d'opinion en faveur de notre défense maritime mobile et l'on peut constater avec fierté la ferme volonté du peuple de réorganiser la flotte nationale, malgré les grands sacrifices pécuniaires à supporter.

Je ne vous répéterai pas ce que vaut la flotte portugaise actuelle. J'ai déjà traité la question dans la *Revue Militaire Suisse* de mars 1910, p. 261. Je relève seulement que la catastrophe a attiré plus particulièrement sur notre marine de guerre l'attention du peuple ; sa faiblesse a frappé si fort l'opinion publique que celle-ci a pris elle-même l'initiative du mouvement pour l'acquisition d'unités de combat efficaces.

De partout nous recevons des conseils, avis, et offres d'argent : l'idée d'une grande souscription nationale prend racine. Mais cette idée ne nous séduit pas. L'expérience a démontré que les souscriptions nationales produisaient rarement des résultats satisfaisants. Un procédé identique, mis en œuvre il y a quelques années chez nous, nous a à peine permis l'achat d'un faible croiseur et d'une petite canonnière ; de même au Brésil, pays à population plus nombreuse et plus riche, le même procédé n'a pas permis non plus de rassembler les fonds nécessaires à l'acquisition d'un vaisseau de ligne du type *Dreadnought*.

Or personne ne le nie, le moment favorable est arrivé où il faut mettre à profit l'élan national pour réorganiser nos forces navales sur des bases solides. Et par là le besoin se fait sentir de mettre en jeu des procédés nouveaux et plus sûrs, car il faut réussir.

Les solutions les plus en vue sont :

a) créer un fond de défense navale pour lequel l'Etat verserait une annuité équivalente à l'amortissement d'un grand emprunt ;

b) adopter la patriotique proposition de l'*Union des tireurs civils portugais* de créer un impôt additionnel pour la défense nationale de 10 % sur toutes les contributions de l'Etat pendant dix ans ;

c) procéder à une vaste conversion de la dette nationale et mettre à profit les intérêts ainsi économisés.

Bref, il appartient au Gouvernement de ne pas laisser refroidir l'enthousiasme national. Il faut se mettre au travail sans retard et que chacun coopère dans la mesure où il le peut à créer une flotte digne d'une nation qui possède un aussi vaste territoire colonial que le nôtre. N'oublions pas l'affirmation de M. Thiers : *Qui dit marine, dit temps, suite, volonté.*

Les difficultés à surmonter seront énormes ! mais : *Labor improbus omnia vincit.*

* * *

Une nouvelle édition du *Règlement pour l'instruction de l'artillerie de campagne* vient d'être publiée par les soins du Ministère de la Guerre et distribuée aux régiments. La forme générale reste la même, mais le nouveau règlement s'est accru d'instructions sur des sujets non traités dans l'ancien. A part ces innovations, il ressort de la lecture comparative des deux règlements que celui qui vient d'être promulgué ne comble que de petites lacunes ou modifie très légèrement l'ancien. Ce qui revient à dire que l'édition de 1906 représente une œuvre sérieuse que la pratique de cinq années n'a pas détruite ; ce qui honore grandement le comité d'officiers chargé de son élaboration et de sa publication.

Il vous intéressera, peut-être, d'apprendre les modifications introduites par la pratique dans l'emploi du nouveau matériel de campagne à tir rapide ; car il est naturel de faire connaître le caractère propre et les principales modifications des nouveaux règlements publiés par les nations au fur et à mesure des circonstances. C'est à cet effet que je vais vous résumer très succinctement les dispositions d'un intérêt plus particulier choisies parmi les innovations de notre nouveau règlement :

Aux procédés réglementaires d'évaluation des angles de site, prévus déjà dans l'édition de 1906, vient s'ajouter l'emploi du sitomètre Aubry — petit instrument qui se répand très rapidement partout, au grand honneur de son inventeur.

L'article traitant de la préparation du tir du groupe a été remanié et rédigé en termes plus clairs et plus précis. Cet article dit que le bon fonctionnement de chacune des batteries du groupe dépend de l'emplacement : *a)* de la batterie ; *b)* du poste d'observation du commandant de batterie et du poste d'observation du commandement du groupe. Puis il prescrit la liaison entre ces postes et les communications à établir entre eux. Pour finir, l'article formule des règles tendant à exclure autant que possible l'intervention du commandant du groupe dans la préparation au tir et à désigner les buts sous une forme concise.

Le chapitre intitulé *Exécution du tir* augmente la série des exemples d'application des mécanismes de réglage et du tir d'efficacité. A part une

meilleure classification des éléments du bulletin de tir, avec les tableaux de réglage et de tir d'efficacité, il donne des exemples de tir sur des troupes qui avancent sur un terrain descendant vers la batterie, de tir indirect et à grandes distances. Tout ce chapitre contient une matière tout à fait originale, très claire et très profitable. Mais dira-t-on peut-être : ce ne sont que schémas ! Non. L'esprit de nos commandants de batterie est au-dessus des formules schématiques ; ils ne demandent aux exemples que de simples règles d'ensemble ou encore mieux les directives de réglage.

Pour les manœuvres de la batterie et du groupe, telles que conversions, changements de formations, allures, etc., le règlement recommande beaucoup les ordres par signes et il indique les différents signes à employer pour obtenir les principaux mouvements des voitures. Ils sont très simples et bien distincts les uns des autres.

La nouvelle organisation d'une batterie sur pied de guerre diffère principalement de l'ancienne par le fait de la suppression d'une voiture du train. La composition de la batterie est la suivante : divisés en : *batterie de combat et train* : 4 pièces, 12 caissons de munitions (8 n° 1, 3 n° 2, et 1 n° 3) 1 chariot de batterie et 2 chariots d'escadron.

Le rôle du capitaine dans l'occupation d'une position de combat, après la *reconnaissance*, est réglé dorénavant de la façon suivante : si les servants-pointeurs n'ont pas reçu l'ordre de marquer la place respective des sections, le capitaine fait jalonner les flancs de la ligne de combat par des ordonnances à pied ou à cheval, qui font front vers l'avant ou vers le flanc opposé à celui par lequel la batterie doit entrer dans la position. Ensuite le capitaine fait prendre à la batterie sa position de combat par signes ou par ordres indiquant les conditions de la mise en batterie, la formation et l'allure, le cas échéant les éléments du tir.

En ce qui concerne l'*école de groupe,* le nouveau règlement prescrit formellement que le commandant du groupe arrivé à la position de combat procède à la *reconnaissance* et indique sur place aux capitaines la situation tactique, la mission du groupe, le but ou zone de surveillance, les secteurs de terrain pour les batteries, les éléments de tir connus et les conditions de mise en position.

Les instructions supplémentaires qui accompagnent le règlement et dont je vous ai parlé plus haut ont trait aux formations de bivouac de la batterie et du groupe, aux formations du régiment et au service des honneurs militaires.

En fin du règlement, six planches représentent schématiquement : les rassemblements sans matériel, les rassemblements avec matériel et la formation au bivouac d'une batterie.

Nous espérons que ce nouveau règlement sera durable et guidera notre artillerie légère sur la voie du progrès et du triomphe.